

OBSERVATOIRE



Synthèse - L'interprofession parmi les entreprises relevant du champ OPCO EP : panorama et identification des besoins en développement des compétences

Décembre 2025

L'interprofession, un champ diversifié mais dont la moitié des établissements sont concentrés dans trois secteurs d'activité

Au total, l'interprofession regroupe plus de 40 000 établissements (répartis sur plus de 26 000 entreprises) et plus de 250 000 salariés.

Cela représente plus de 7% des établissements relevant du champ OPCO EP et plus de 12% des salariés rattachés à ce même champ.

Les établissements se répartissent sur 479 codes NAF différents, ce qui illustre la diversité des champs d'activité. Pour autant, il convient de souligner qu'un établissement sur deux est rattaché aux activités de poste, aux activités de gestion et de soutien aux entreprises ou aux activités pour la santé humaine.

Les activités de poste ont un poids particulièrement important puisqu'elles regroupent 54% des postes de l'interprofession relevant du champ OPCO EP (source : INSEE BTS 2022).

Plus de seniors et moins de postes en CDI dans l'interprofession

Les postes dans l'interprofession sont, en proportion, plus occupés par les seniors (plus de 55 ans), comparaison de l'ensemble du champ relevant d'OPCO EP. L'écart est de 8 points (26% vs 18%) et reste toujours supérieur même en excluant les activités de poste (20%).

Le fait de retrouver une part moins importante de CDI parmi l'ensemble des postes de l'interprofession est également un facteur distinctif par rapport à l'ensemble du champ OPCO EP (63% contre 77%). D'ailleurs, l'impact des activités de poste est relativement marginal sur ce taux global.

Près de 11 000 contrats en alternance relèvent de l'interprofession

Au total, 10 942 alternants ont débuté leur contrat en 2024 dans une entreprise relevant du champ OPCO EP de l'alternance. Cela représente plus de 6% de l'ensemble des contrats en alternance débutés en 2024 sur le champ OPCO EP.



ENTREPRISES

26 144



ÉTABLISSEMENTS

40 864



SALARIÉS

250 720

Source : URSSAF 2025 – MS 2024



Part des plus
de 55 ans
occupant un
poste



Part des
postes en CDI

Total
interprofession

26%

63%

Interprofession
hors La Poste

20%

61%

Ensemble
OPCO EP
Dont
interprofession

18%

77%

Source : INSEE BTS 2022

13 773 salariés rattachés à une entreprise de l'interprofession relevant du champ OPCO EP ont bénéficié d'une action individuelle de développement des compétences en 2024 (source : OPCO EP). Cela représente 3,7% de l'ensemble des salariés relevant du champ OPCO EP ayant bénéficié d'une action individuelle de développement des compétences.

Près de trois entreprises sur cinq ont déclaré avoir mis en place des actions de formation à destination de leurs salariés dans les deux dernières années

Dans le cadre de l'enquête menée auprès de 281 entreprises relevant du champ OPCO EP de l'interprofession, il apparaît que 59% d'entre-elles ont déclaré avoir mis en œuvre au moins une action de formation à destination de leur(s) salarié(s) dans les deux dernières années. Ceux occupant une fonction liée au cœur d'activité de l'entreprise ont été, en proportion, largement plus nombreux à bénéficier de ces actions contrairement aux autres fonctions (informatique, administrative, management, ...)



59% des entreprises interrogées ont mis en œuvre au moins une action de formation dans les deux dernières années

En outre, 72% des entreprises ayant répondu à l'enquête ont exprimé un besoin en formation. Ce besoin concerne principalement les fonctions liées au cœur d'activité (pour 60% des entreprises), mais également, dans une proportion non négligeable, les fonctions liées au numérique/à l'informatique (43%). Il est ainsi intéressant de noter le décalage entre les besoins exprimés pour cette fonction et la mise en œuvre effective de formation dans les deux dernières années (19%).

Enfin, les compétences prioritaires à développer évoquées par les entreprises sont cohérentes avec celles mises en avant par les salariés travaillant dans une entreprise de l'interprofession interrogés dans le cadre d'une seconde enquête. Nous retrouvons ainsi le fait de développer les compétences techniques en lien avec l'activité de l'entreprise et le fait de renforcer la maîtrise des outils numériques/bureautiques.

